

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} MARS 2021

Puisque la séance ordinaire du Conseil municipal a eu lieu à huis clos par visioconférence pour respecter les règles de la santé publique, voici un résumé des décisions prises le 1^{er} mars 2021.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 est approuvé et déposé sur le site Internet.

Odile Comeau, mairesse, fait mention des suivis des interventions :

- Le plan directeur d'aménagement du Littoral présenté en webinaire est disponible sur le site internet de la municipalité et a été bien reçu. Monsieur Sylvain Duquet a été nommé pour présider les travaux de l'équipe de projet qui verra à mettre en œuvre les projets qui en découleront.
- Le projet de mise aux normes du système d'assainissement des eaux est déposé sur le site SEAO et les soumissions sont attendues pour le 15 mars 2021.

Sylvain Duquet, conseiller et maire suppléant, fait mention des suivis des interventions :

Lors de la séance du Conseil des maires, les sujets abordés sont :

- L'octroi d'un contrat pour le démantèlement de la glace au Cran Martel à Clermont.
- Le tournage RPM (émission de télévision) aura lieu à l'aéroport de Charlevoix.
- Quatre agents de développement ont été embauchés auprès de Mission Développement Charlevoix.

Monsieur Benoit Côté, comptable professionnel agréé, fait la lecture du rapport financier 2020. Ces états financiers démontrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 109 883\$.

La municipalité de Saint-Irénée autorise la présentation du projet « Charlevoix grandeur nature, Les Éboulements/Saint-Irénée » dans le cadre du programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie auprès de la MRC de Charlevoix-Est pour un montant de 1000\$.

La municipalité mandate un agent immobilier pour la vente des terrains dans les rues de la Rivière et de l'Eau-Claire.

Le Conseil a adopté en deuxième lecture le projet de Règlement numéro 359-2021 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 297-2012.

La municipalité a demandé au ministère des Transports de commenter le plan directeur d'aménagement du littoral et de prendre toutes les actions nécessaires afin de répondre adéquatement aux besoins de la municipalité et de ses usagers et d'installer, à l'intersection de la Route 362 et du rang Saint-Antoine, un arrêt obligatoire, dans les deux sens de la Route 362, afin d'améliorer la sécurité des traverses piétonnes et véhiculaires et pour permettre aux automobilistes de prendre conscience qu'ils circulent dans un milieu naturel et culturel exceptionnel. De plus, nous demandons l'autorisation d'installer, à cette même intersection, un panneau électronique dédié à la municipalité et au Domaine Forget.

La prochaine séance ordinaire aura lieu le lundi 12 avril 2021. Si les conditions sanitaires ne permettent pas la tenue de la séance en présence du public, les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à dg@saintirenee.ca.